

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Commis au Service des Finances.

GOUVERNEMENT PRINCIER :

Réception officielle du Premier Janvier : Remerciements de S. Exc. le Ministre d'Etat.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Prolongement de la rue Bosio.

ECHOS ET NOUVELLES :Pénurie d'essence.
Tir aux Pigeons de Monaco.**LA VIE ARTISTIQUE :**Théâtre de Monte Carlo. — *Les Maris de Léontine* ; *Les Petits Oiseaux* ; *Feu la Mère de Madame*.
Concert Classique.**VARIÉTÉS :**

L'entrée de Louis XIV à Strasbourg par André Le Glay.

SUPPLÉMENT AU Journal de Monaco :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 18 décembre 1919.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 2807.

ALBERT I^{er}PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 10 juin 1913 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Ponzetti Henri-Mathieu est nommé Commis au Service des Finances (Tableau A, catégorie D, de l'Ordonnance du 10 juin 1913).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le cinq janvier mil neuf cent vingt.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.**GOUVERNEMENT PRINCIER**

S. Exc. le Ministre d'Etat remercie MM. les Fonctionnaires et toutes les personnes qui ont bien voulu se rendre à l'Hôtel du Gouvernement, à l'occasion du Nouvel An, pour lui présenter leurs vœux.

AVIS & COMMUNIQUÉS**AVIS D'ENQUÊTE****PROLONGEMENT DE LA RUE BOSIO**

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'en vertu d'une Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1914, qui déclare d'utilité publique le projet de prolongement de la rue Bosio, le plan et l'état parcellaire des terrains et immeubles à acquérir ont été déposés à la Mairie pour être soumis à l'enquête et y resteront déposés pendant dix jours à partir d'aujourd'hui, 12 janvier courant, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance de ces documents et à faire les observations et réclamations qu'elles jugeront utiles à leurs intérêts.

Monaco, le 12 janvier 1920.

Le Maire : S. REYMOND.

ECHOS & NOUVELLES

Sur la demande de M. le Ministre d'Etat et à la suite de démarches pressantes faites au Commissariat Général des Essences, M. le Commissaire Général a donné l'assurance que tout ce possible allait être fait pour l'expédition, à Monaco, d'une quantité importante d'essence.

Nous croyons savoir que M. le Ministre d'Etat, informé des abus qui se produisent, a donné à la Police les ordres les plus fermes pour la recherche et la répression des spéculations auxquelles donne lieu la pénurie d'essence de la part de certains garagistes, possesseurs de stocks dissimulés. Tous les procès-verbaux qui seront dressés contre les délinquants seront immédiatement transmis au Parquet Général, afin que des poursuites correctionnelles soient exercées pour hausse illicite.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 14 janvier : Prix de Rome (26 m. 1/4), 3.000 francs.

Vendredi 16 : Prix de Londres (handicap), 5.000 fr.

Samedi 17 : Prix de la Victoire (série), 10.000 fr.
On tirera des Zuritos.**LA VIE ARTISTIQUE****THÉÂTRE DE MONTE CARLO****Les Maris de Léontine.**

Dans cette pièce fine, amusante et spirituelle, l'esprit ne se trouve pas uniquement confiné dans le mot, il est un peu partout, aussi bien dans les personnages que dans les situations et dans l'action.

La trame est légère pour rester en harmonie avec la légèreté croustillante du sujet.

Et les scènes adroitement filées se succèdent, rehaussées de jolis coups de théâtre, le plus souvent déterminés par certaines manifestations de caractère de tel ou tel personnage.

Ce n'est pas de la comédie, mais ce n'est plus du vaudeville. Fantaisie d'agréable caprice, d'où l'observation n'est point bannie, où tout est mesuré, dosé, élégant et fringant, *les Maris de Léontine* ne le cèdent en rien, sous le rapport de la grâce parisienne, à *Rosine* et à *la Petite Fonctionnaire*.

M^{lle} Cassive, créatrice du rôle de Léontine, s'y montre, aujourd'hui comme hier, simplement de premier ordre. Sa gaieté turbulente, sans cesse jamais d'être bon enfant, son naturel extrême dans l'innocence, ses accès de sincérité successive, où l'on ne sent pas l'ombre de malice, voire de méchanceté, avec un je ne sais quoi de spontané et de décidé dans le comique, permettent à M^{lle} Cassive de donner une interprétation aussi complète qu'étourdissante de la toute bonne « tête de linotte » répondant au prénom de Léontine. A côté de cette étoile de première grandeur dans son genre, MM. Baret, Le Temple, Champagne et M^{mes} Lhéritier, Diane Max, Jane Mill se firent remarquer.

Le public fut mieux qu'enchanté — ravi.

Les Petits Oiseaux.

La comédie, *les Petits Oiseaux*, n'est pas une des pièces les plus caractéristiques de la manière de Labiche. Elle n'a rien du *Chapeau de paille d'Italie* et des *Trente millions de Gladiator*. L'incandescence comique y est amortie, la drôlerie estompée.

C'est une œuvre douce, d'une amabilité prenante qui, si elle n'a pas la profondeur d'observation du *Misanthrope* et *l'Auvergnat*, de *Celimare le bien aimé*, du *Plus heureux des trois* et du *Voyage de Monsieur Perrichon*, n'en regorge pas moins d'une foule de choses justement observées. Et puis, c'est une pièce où, en dépit de travers accusés, tous les personnages sont de braves gens, sains d'esprit et de sentiments. Et ça change et repose de tous ces bons-hommes tarés, amoraux et supérieurement crapules qu'on se complait à nous exhiber sur la scène depuis pas mal de temps déjà.

Mais, qu'on ne s'y trompe pas, la pièce des *Petits Oiseaux*, si elle n'est pas d'une gaieté fracassante, est infiniment amusante.

Même apaisé, Labiche reste Labiche.

Un maître est toujours un maître. Et, quoiqu'il fasse, on le reconnaît à la façon de traiter les scènes, d'amener les situations et les rencontres les plus imprévues, de sertir le mot et de faire jaillir le rire.

M. Matrat a tenu, en artiste de premier plan, le personnage capital de Blandinet; M. Claudius fut tout à fait bien et les autres comédiens et comédiennes eurent d'excellentes intentions qui n'avortèrent pas toutes.

La vieille pièce de Labiche réunit l'unanimité des suffrages et mit le public en magnifique humeur.

Feu la Mère de Madame.

Cet acte, violemment enluminé et de physionomie burlesque, se gausse de la bienséance de la meilleure foi du monde. Se rattachant à la farce par l'extériorité et à la comédie par le fond, sa gaieté est énorme, parfois même troublante.

A la vérité, c'est plus un plantureux croquis qu'un tableau achevé. Brossé de verve, rudement poussé dans les voies de l'observation des habitudes coutumières, il s'accorde toute licence. De cette pochade au gros sel se dégage, un comique large et dru que n'atténue pas la crudité voulu de telle manifestation de sentiment, de telle réflexion ou de telle vérité compendieusement étalée.

M^{lle} Cassive joua comme elle seule sait jouer les héroïnes des pièces de Georges Feydeau. MM. Le Temple, Le Marec et M^{lle} Devillers donnaient la réplique à leur brillante camarade.

Feu la Mère de Madame mit la salle en joie. Le rire roulait en torrent.

A. C.

CONCERT CLASSIQUE

Après une exécution souple, fouillée, émouvante, de l'Ouverture de *Léonore* (n° 3), écrite par Beethoven pour son génial *Fidelio*, page d'inspiration supérieure, de vaste architecture, d'une richesse orchestrale défiant toute comparaison et d'incomparable beauté, une jeune violoniste possédant de sérieuses qualités de virtuose se mesura avec le *Concerto Russe*, pour violon et orchestre, de Lalo. Ce morceau d'une longueur peu commune, d'originalité accusée, et, par instant, magnifique, n'est pas précisément d'un abord facile. M^{lle} Marie-Ange Henry s'est tirée à son honneur de la lourde tâche qu'elle avait assumée. Elle fit également applaudir sa façon de rendre le délicieux *Chant du soir* de Schumann et *Prélude et allegro* de Pugnani. M^{lle} Hélène Luquiens, cantatrice, interpréta d'une voix discrète, mais non sans intelligence, le grand air de Suzanne des *Noces de Figaro*, *Invocation à la Mer* de Vincent d'Indy, *Antoine et Cléopâtre* de Jean d'Agay et *Prends ton cheval et pars...* de Bertelin.

Le programme de ce huitième Concert se composait encore de *Nocturne*, pour instruments à cordes, de Dvorak et d'une *Valse caprice* de Rubinstein que l'orchestre enleva avec une fougue incroyable. M. Léon Jehin dirigeait. C'est tout dire.

P. S. — Un concert supplémentaire, sous la direction de M. Léon Jehin, fournit au public l'occasion rare d'entendre plusieurs œuvres de M. Léon Moreau, musicien d'une réelle valeur et, qui plus est, d'applaudir, en ce compositeur-pianiste, un véritable artiste. Car M. Léon Moreau joue plus en artiste qu'en rouleau de gammes. Ce qui ne veut nullement dire qu'il ne soit initié aux derniers mystères de la technique du piano. Dans les diverses pages entendues, *Sur la mer lointaine*, poème symphonique (débutant comme l'ouverture du *Vaisseau fantôme* par une convulsion de notes apeurées avec des appels sinistres de cuivre), a du caractère. La musicalité en est savoureuse et l'ensemble atteste que M. Léon Moreau est un compositeur ayant des idées et fort capable de leur donner leur plein relief. La seconde et la troisième partie de la *Suite Symphonique* prouvent jusqu'à l'évidence que M. Léon Moreau est sensible aux splendeurs de l'Orient. D'ailleurs, ses ouvrages sont tous plus ou moins teintés, imprégnés d'orientalisme.

L'entrée des Joueurs de Flûtes de l'*Invocation à Bouddha* est un véritable délice de sonorités. Ce babillage de flûtes, neuf et curieux, offre à l'oreille un raffiné régal.

On a beaucoup applaudi M. Léon Moreau et comme compositeur et comme exécutant.

A. C.

VARIÉTÉS

L'entrée de Louis XIV à Strasbourg *

(23 OCTOBRE 1681)

Par le traité de Münster, la France avait obtenu la Haute et la Basse-Alsace; mais des réserves formulées à l'égard de Strasbourg avaient

* D'après *Louis XIV et Strasbourg*, par A. Legrelle. (Paris, Hachette.)

rendu la situation internationale de la ville assez obscure.

Depuis 1648, la France avait progressivement incorporé l'Alsace. La brillante campagne de Turenne — son chef-d'œuvre dans l'art militaire — avait brisé toutes les résistances.

Strasbourg se trouvait dans un grand embarras et les bourgeois — forts prudents — auraient voulu fermer leur ville à tous les belligérants. Néanmoins, à deux reprises différentes, en 1674 et en 1677, ils livrèrent l'accès du pont de la ville aux troupes allemandes. Ce pont, sur le Rhin, fleuve difficile à franchir, avait une grande importance militaire.

Au congrès de Nimègue, Louis XIV avait refusé de laisser discuter les droits de la France sur l'Alsace et la neutralité de Strasbourg. En 1680, les arrêts du conseil de Brisach attribuèrent au Roi la souveraineté absolue sur toute l'Alsace. L'indépendance de Strasbourg devenait, par le fait, très précaire. L'année suivante, à l'annonce de l'arrivée d'un plénipotentiaire impérial précédant une armée, Louis XIV résolut d'agir.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, trois régiments de dragons sous le commandement du baron d'Asfeld s'approchèrent du pont de Strasbourg et s'emparèrent du réduit.

L'alarme fut aussitôt donnée dans la ville. Au son du tocsin, des feux furent allumés, les habitants envahirent les rues, cherchant un refuge dans les endroits fortifiés. Les magistrats se réunirent et délibérèrent.

La soldatesque, pendant la nuit, occupa les points les plus solides des remparts avec « des armes à feu et divers engins de défense ». Il y avait aussi des canons, mais le Sénat, pour éviter tout acte irréparable, avait pris la précaution de les laisser sans poudre. Pendant ce temps-là, les troupes françaises avaient investi la ville.

Les magistrats avaient, sans tarder, imploré le secours de l'Empereur; mais ils n'y comptaient guère. Ils comprirent qu'il n'y avait pas de résistance possible et demandèrent à traiter avec Louvois. Ce dernier donna vingt-quatre heures à la ville pour capituler. Le 30 septembre, les troupes françaises occupèrent Strasbourg.

Le 27 septembre dans l'après-midi, tandis que son armée marchait le long du Rhin, Louis XIV quitta Fontainebleau. Il annonça à toute la Cour et aux ministres étrangers — parmi lesquels se trouvait le représentant de l'Empereur — qu'il allait, en vertu du droit que lui donnait le traité de Nimègue, recevoir le serment de fidélité de Strasbourg.

En partant, le Roi était persuadé qu'il allait assister à un siège en règle. Sa satisfaction et sa surprise furent grandes lorsque, le 2 octobre, à Vitry, il apprit la capitulation. Il la ratifia aussitôt.

Le somptueux cortège qui escortait Louis XIV traversa joyeusement les Vosges par la vallée de Sainte-Marie-aux Mines. Le temps était radieux et la route qui menait en Allemagne semblait facile et belle. Le 21, la Cour coucha à Colmar.

Pendant le voyage, une bonne nouvelle était parvenue. Le jour même où Strasbourg était occupée, les troupes françaises entraient dans Casal, du consentement de son souverain le duc de Mantoue. La ville, située sur le Pô, à la frontière est du Piémont, à l'entrée du Milanais espagnol, était un poste de grande importance.

Le *Mercur* publia ce quatrain :

Assujétir le Rhin et le Pô tout d'un temps
N'est pas une petite affaire :
César ne le fit qu'en dix ans,
Louis en un jour l'a su faire.

II.

D'après les termes de la capitulation, les privilèges de la ville étaient confirmés, la liberté de

religion garantie, mais la cathédrale devait être rendue au culte catholique. Le 20 octobre, François Egon de Fürstenberg, évêque et prince de Strasbourg, fit son entrée solennelle dans la ville. C'était un chaud partisan de la politique de Louis XIV. Le 21, il rebénit la cathédrale en grande cérémonie et, pour la première fois depuis cent ans, la messe fut célébrée. Le lendemain, l'évêque se rendit au devant de la cour.

L'entrée à Strasbourg était fixée au 23. Dans la matinée, une animation extraordinaire régnait dans la ville. Une tente avait été dressée au delà de la porte des Bouchers, pour les dignitaires de la République. Vers trois heures de l'après-midi, lorsque le cortège royal arriva, les clefs de la ville furent présentées à Louis XIV. Puis le magistrat, tenant en main un drapeau blanc semé de fleurs de lis, renouvela sa soumission; le Roi daigna lui promettre sa faveur.

Le somptueux cortège pénétra alors dans la ville. Un superbe carrosse doré, traîné par huit chevaux, portait le Roi, la Reine, le Dauphin, la Dauphine, le duc et la duchesse d'Orléans. Venait ensuite la maison militaire du Roi dans de brillants costumes, aux manteaux élégants, avec de larges nœuds de rubans et des dentelles. Les mousquetaires étaient suivis par douze fauconniers « fort propres, et ayant chacun son oiseau sur le poing ». Le clergé était largement représenté; et les grandes dames de la cour, brillamment parées, donnaient au défilé un aspect de grâce et de gaieté, tandis que la garnison faisait la haie.

Les trompettes éclataient en fanfares sonores; les cloches sonnaient à toute volée; 265 canons tiraient des salves. Et tous ces bruits roulant ensemble, mêlés, confondus dans l'atmosphère claire d'une journée d'automne, allaient jusqu'au Rhin devenu français et faisaient comme un hymne chanté à la gloire de Louis XIV.

Aussitôt descendu de carrosse, le Roi monta à cheval et, accompagné par le Dauphin et par plusieurs grands personnages, alla visiter le fameux pont et les travaux de la citadelle exécutés sur les plans de Vauban. Pendant ce temps-là, la Reine « dans une riche chaise garnie d'argent » se rendait au couvent des religieuses de Sainte-Madeleine où l'évêque la complimenta.

Le soir, toute la ville fut illuminée. A chaque fenêtre brillaient des lanternes avec les armes royales et les mots : « Vive le Roi ! »

Le lendemain 24, le *Te Deum* fut chanté en grande solennité. Le prince-évêque, François de Fürstenberg, entouré de dix abbés mitrés, de son coadjuteur, des chanoines en chapes, écarlates, et de tout le clergé, reçut le Roi au seuil de la cathédrale. Dans sa harangue à Sa Majesté, il se compara au vieillard Siméon et rappela que les rois des Franks avaient largement contribué à la construction du vieux *Don*. En effet, sur la façade, « les statues de Clovis et de Dagobert semblaient souhaiter la bienvenue à leur glorieux successeur ».

Le Roi et la Reine prirent place dans le chœur. Les princes du sang, le cardinal de Bouillon et les dames de la cour s'assirent à leurs côtés. Après la messe basse, le *Te Deum* fut chanté par trois masses chorales. Le son grave des orgues se mêlait au tintement des cloches, tandis que sur le parvis résonnaient les trompettes, les timbales, les fifres des Cent-Suisses. Et le canon tonnait sans cesse.

Dans l'après-midi, Louis XIV franchit le Rhin et visita Kehl. Les jours suivants furent employés en réceptions officielles. M. de Bonneuil, l'introduit des ambassadeurs, eut fort à faire. Les membres de la haute aristocratie allemande affluèrent, tenant à s'incliner devant le monarque, alors à l'apogée de sa puissance. Des princes et des princesses, venus de tous les points d'Allema-

gne, s'empresèrent de mettre leurs hommages aux pieds du Roi. Les louanges et les félicitations sortaient en phrases pompeuses de leur bouche. Il s'agissait de se concilier la faveur du vainqueur. Chacun voulait se montrer courtisan parfait et tâchait d'élever la voix dans ce concert d'adulation. L'Electricité palatine, mère de Madame, voulut elle aussi « voir le grand homme ». Elle put le saluer et le complimenter chez sa fille.

Malgré ces protestations d'amour et de fidélité, la prise de Strasbourg avait produit une douloureuse impression en Allemagne. La haine et la rancune étaient au fond des cœurs. Elles se dissimulaient sous les platitudes d'attitude et de langage.

La duchesse d'Orléans, cette allemande incorrigible, laide, grossière et cynique, écrivait, le 1^{er} janvier 1682, à son frère, qu'elle avait « hurlé en se retrouvant dans Strasbourg avec la cour de France ». Madame ne perdait d'ailleurs jamais une occasion pour insulter le pays de son mari, la nation que devait gouverner son fils, le futur Régent. Sa grande occupation fut toujours d'injurier tout le monde de la cour et de se lamenter de ne pouvoir se repaître en France de choucroute, de soupes à la bière et de « délicatesses » du même genre.

L'occupation de Strasbourg avait, au point de vue français, la plus grande importance. Une médaille frappée à cette occasion portait ces mots bien significatifs : *Clausula Germanis Gallia*. La route de France était, en effet, fermée pour longtemps aux invasions germaniques.

ANDRÉ LE GLAY.

TRIBUNAL CIVIL DE MONACO

Avis

Les créanciers opposants du sieur HERLITSCHKA, ancien hôtelier à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le lundi 2 février, à 10 heures du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 21.467 fr. 65, montant du prix de la vente des meubles et marchandises dudit sieur Herlitschka.

L'Avocat poursuivant : REYMOND.

Avis

Les créanciers opposants de la demoiselle Joséphine FIGURE, sans profession, à Monte Carlo, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le lundi 2 février, à 10 heures et un quart du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 8.953 fr. 25, montant de la vente du mobilier de la dite demoiselle Figure.

L'Avocat poursuivant : REYMOND.

Avis

Les créanciers opposants du sieur Auguste MARTIN, liquoriste à Monaco, sont invités à se réunir au Palais de Justice, à Monaco, le lundi 2 février, à 10 heures et demie du matin, pour se régler amiablement sur la distribution de la somme de 7.719 fr. 25, montant de la vente des marchandises et objets mobiliers dudit sieur Martin.

L'Avocat poursuivant : REYMOND.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Par acte sous seing privé en date du 10 janvier 1920, M. MARTIAL CONSTANTIN, demeurant au quartier Saint-Roman, maison Operto, a acquis de M. Marc-Antoine CHIAVERINI, le fonds de commerce de buvette qu'il exploitait rue Biovès, à la Condamine.

Les créanciers de M. Chiaverini, s'il en existe, peuvent faire opposition au domicile de l'acquéreur, dans le délai de dix jours à compter de la date de la prochaine insertion, sous peine de forclusion.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion)

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, notaire à Monaco, le dix janvier mil neuf cent vingt,

M. Paul SEGONZAC, demeurant à Monte Carlo, villa Alice, 23, boulevard du Nord,

A vendu à M. Francisque VIGNON, restaurateur, demeurant à Beausoleil, 11, boulevard de la Tour,

Le fonds de commerce de maison meublée qu'il exploitait à Monte Carlo, 23, boulevard du Nord, villa Alice.

Avis est donné aux créanciers de M. Paul Segonzac et de M^{me} Mathilde OURY, veuve NORES, précédents propriétaires, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente dans le délai de dix jours à compter du jour de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Le Boucher, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 13 janvier 1920.

Signé : L. LE BOUCHER.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 22 janvier 1920, à 2 heures de l'après-midi, au rez-de-chaussée de la villa « Les Deux » rue du Ténac, à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers consistant en : lits fer et cage, complets ; buffets, tables, chaises, vaisselle, batterie de cuisine, lingerie pour homme et femme, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. SOCCAL.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 20 novembre 1919, enregistré, M. Constant COMBERTI, coiffeur-parfumeur, 1, rue des Roses, à Monte Carlo, a vendu à son fils, Baptiste COMBERTI, le fonds de commerce de coiffeur-parfumeur qu'il exploitait à l'adresse ci-dessus.

Les créanciers, s'il y en a, sont invités à former opposition, à l'adresse ci-dessus, dans le délai de dix jours à compter de la date de la seconde insertion, sous peine de forclusion.

Société de l'Hotel de Paris et ses Annexes
à Monte Carlo

Liste des cent quarante-quatre Obligations (Emission 1909) sorties au 10^e tirage et remboursables à 300 francs (Coupon 22 attaché) à partir du 15 janvier 1920 :

18	1316	2346	3706	6318	7647	9017
21	1322	2480	4037	6355	7648	9031
172	1414	2528	4280	6449	7736	9177
173	1478	2584	4395	6503	7841	9183
310	1494	2589	4432	6614	7982	9188
326	1498	2630	4460	6640	8015	9204
444	1516	2646	4612	6719	8264	9266
560	1545	2760	4654	6721	8315	9362
575	1558	2771	4670	6780	8372	9413
777	1622	2806	4672	6895	8495	9572
781	1654	2921	4708	6941	8541	9690
821	1741	2931	5033	6986	8557	9728
827	1794	3036	5179	7044	8571	9811
847	1906	3100	5203	7128	8589	9862
949	1967	3229	5218	7283	8626	9905
968	1993	3255	5305	7319	8673	9918
1029	2049	3347	5771	7362	8816	9937
1063	2134	3391	6051	7382	8873	9965
1161	2174	3412	6087	7439	8878	
1171	2191	3427	6150	7581	8886	
1196	2215	3701	6228	7627	9014	

Société Anonyme des Etablissements G. Barbier

AVIS

Messieurs les Actionnaires sont informés que le coupon 24 des actions de capital et le coupon 6 des actions de jouissance, pour distribution extraordinaire de réserves, seront mis en paiement, au Siège social et à la Société Générale de Monte Carlo (territoire français), à partir du 15 janvier, à raison de 162 fr. 50.

Messieurs les porteurs de parts de fondateurs sont avisés, également, que le coupon 17, concernant la même distribution extraordinaire de réserves, sera payable aux mêmes endroits et à la même date, à raison de 97 francs.

Toutefois, ces différents coupons ne seront payables que s'ils ont reçu l'empreinte du timbre sec de la Société, qu'on ne peut obtenir sans présenter les titres à l'estampillage constatant l'augmentation de capital, et ce, afin qu'il ne puisse plus circuler de titres non régularisés.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 29 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 43 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Vendredi 27 février 1920**, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2^o Confirmation de cette augmentation ;
- 3^o Régularisation des modifications aux Statuts (art 5, 6 et 52 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE
de Monte Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 25 novembre 1919, n'a pu se tenir par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

La réunion prévue pour le 29 décembre 1919 n'ayant pu avoir lieu, les Actionnaires sont convoqués, conformément à l'article 33 des Statuts, à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Vendredi 27 février 1920**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, Park-Palace, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2^o Confirmation de cette augmentation ;
- 3^o Régularisation des modifications aux Statuts (Art. 7 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Madame veuve JOSÉPHINE CUCCIOLI sera bien reconnaissante aux parents, aux amis et à toutes les personnes qui voudront bien assister à la messe anniversaire qui sera célébrée en la Cathédrale de Monaco, le mardi 20 janvier 1920, à 10 heures, pour le repos de l'âme de son très regretté mari

François CUCCIOLI
Inspecteur retraité de la S. B. M.

VIENT DE PARAÎTRE :

AGENDA P.L.M. 1920, neuvième publication du même genre, comportant, notamment, divers articles littéraires avec de nombreuses illustrations en simili-gravure, 12 hors-texte en couleurs et une série de cartes postales détachables.

En vente au prix de 4 francs, dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du Réseau P.L.M. et chez les principaux libraires et papetiers de la région.

Envoi à domicile sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.L.M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 4 fr. 60 pour les envois à destination de la France et de 5 fr. 05 pour ceux à destination de l'étranger.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale **MONTE CARLO** Magasin d'Exposition
SPRING PALACE 33, boul. du Nord VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnet, Beausoleil.

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco-Nice-Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.
Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.100.000.**

*Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.*

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

*Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.*

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1920.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344, 52022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 81829.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 avril 1919. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 149658.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 13 mai 1918. Cinq Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 161208 à 161212 inclus. (Renouvellement pour un an à dater du 20 mai 1919.)

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 juillet 1919. Cinq Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 055996 à 056000 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 novembre 1919. Quatorze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 03417, 03428, 20814, 50980, 50981, 50982, 62632, 62633, 70307, 70308, 71946, 124809, 124910 et 124811.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 janvier 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 janvier 1919. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15756, 21962, 37293, 40706 à 40710 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 janvier 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 22232, 22936, 22953, 43411 et 43412.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1919. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1919. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 87456 et 134360.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 février 1919. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17903 et 27200.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 mars 1919. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 39386 et 39387.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 11 mars 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 102698 à 102701 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 mars 1919. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 37842, 38465, 38804, 56754, 56779.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 38171.

Mainlevées d'opposition (Suite).

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quatre Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5326, 6202, 49317 et 38858.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 avril 1919. Quinze Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 897, 5306, 7231, 20697 à 20700, 31118, 38151, 43607, 50640 à 50644.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 avril 1919. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 13456 et une Obligation de la même Société, portant le numéro 120985.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1919. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 156731 à 156740 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11755 à 11764 inclus, 102732 à 102739 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 24 avril 1919. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 45761, 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 27 mai 1919. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2238, 4836, 16630, 23152, 27687, 35116, 35226, 37545, 54022.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1919. Cinqante Obligations de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 21 juin 1919. Quinze Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 9 juillet 1919. Trois Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 32117, 36617 et 36090.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juillet 1919. Quatre Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 102702 à 102707.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 août 1919. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 044853.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 12 septembre 1919. Deux Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 26244 et 41425.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 octobre 1919. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1919. Cinq Cinquèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11267, 29125, 36744, 50720 et 52090.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 décembre 1919. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 2846.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 janvier 1920. Un Cinqième d'Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 52712.

Titres frappés de déchéance.

Néant.